Le gouvernement fédéral et ses programmes de logement :

Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement

Politique d'habitation du gouvernement fédéral

- Adoption de la première Loi sur l'habitation en 1936
- Trois principes :
 - Le marché ;
 - La qualité;
 - Aide gouvernementale du logement pour les plus démunis.
- Mandataire : Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL)
- Programme de logement uniforme d'une province à l'autre.

Mandat de la SCHL

Double mission :

- Intervenir dans le marché de l'habitation dans le financement hypothécaire;
- Mise en œuvre de politiques et de programmes de logement.

Logement social et SCHL

Débat dans le développement

Quel rôle doit jouer l'aide à la personne par rapport à l'aide à la pierre dans la mise en place de programmes au logement social ?

Article 15

- Années de programmation : 1946 à 1978
- Admissible : OSBL
- Prêt direct de la SCHL à < 95% de la valeur de l'emprunt
- En1964, on avait construit seulement 12 000 unités au Canada.

- Article 15.1
 - Années de programmation : 1964 à 1978
 - Admissible : OSBL et COOP
 - Prêt direct de la SCHL amorti sur 50 ans
 - Subvention au taux d'intérêt de 8%

Article 56.1

- Années de programmation : 1979 à 1985
- Admissible : OSBL, COOP
- Prêt conventionnel assuré par la SCHL
- Aide à l'exploitation en couvrant la différence entre le taux d'intérêt et 2%
- Aide assujettie au contrôle des revenus pour les ménages à faible revenus et aide à la personne.
- Plus 6 000 unités ont été construite au Québec.

- Logement abordable Québec (LAQ) :
 - Années de programmation : 2002 à 2007
 - Admissible : OSBL, COOP
 - Prêt conventionnel, amorti sur 25 ans et assuré par la SCHL.
 - La contribution du milieu de 15%
 - Loyer est établi entre 75 a 95% du loyer du marché.
 - Environ 900 unités ont été construite au Québec.

Bibilographie

- Site Internet de la SCHL : https://www.cmhc-schl.gc.ca
- « Se loger autrement au Québec » : Marie j. Bouchard et Marcellin Hudon (Janvier 2009 Éditions Saint-Martin)
- « Politiques et Interventions en habitation » : Francine Dansereau & al (Octobre 2005 – Presses Université Laval)